

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2019

Convocation du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DELAPORTE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe DELAPORTE, Monsieur Stéphane CHOQUET, Madame Géraldine MACLE, Madame Sonia LERICHE, Monsieur Michel LAIGNEL, Madame Véronique VINOT, Monsieur Christophe SECACHE, Monsieur Christophe ESNAULT, Monsieur Mathieu PAROIELLE, Monsieur Philippe LEGOIS, Monsieur Franck SEIGNEUR.

Absents : Monsieur Serge PETIT (excusé- procuration M Philippe DELAPORTE), Monsieur David BERTRAND (excusé- procuration Mme Véronique VINOT), Monsieur Thomas SAINT-PAUL.

Date d'affichage : 1 mai 2019

Secrétaire de séance : Madame Sonia LERICHE

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Sonia LERICHE est désignée secrétaire de séance.

## **1°) Compte administratif et compte de gestion budget général 2018:**

Monsieur le Maire expose les différents éléments du compte administratif du budget général 2018. Le CA fait ressortir les éléments suivants :

### COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Résultat Exercice 2018

	Dépenses	Recettes	Total
Section de fonctionnement	317940.36 €	374116.67 €	+ 56176.31 €
Section d'investissement	98494.02 €	19669.11 €	-78824.91 €
Total	416434.38 €	393785.78 €	-22648.60€

Rappel résultat de clôture 2017 : + 447080.16 €

La part affectée à l'investissement exercice 2018 a été de 0 € pour combler le déficit d'investissement 2018.

Résultat exercice 2018 : -22648.60 €

Résultat de clôture 2018 : 424431.56 €

Etat des restes à réaliser (dépenses d'investissement prévues au budget 2018 qui seront réglées en 2019) : 23503.28 €

Résultat réel de clôture 2018 : + 400928.28 €.

Besoin en financement en 1068 pour combler le déficit d'investissement : 58830.24 € (déficit d'investissement de 35326.96 € et état des restes à réaliser 23503.28 €)

Monsieur Philippe DELAPORTE, Maire de Miannay, ayant quitté la salle, l'assemblée vote à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget général.

Le compte de gestion correspondant exactement au compte administratif est adopté à l'unanimité.

## **2°) Affectation du résultat 2018 :**

Le Conseil décide d'affecter la somme de 58830.24 € au 1068 afin de combler le déficit d'investissement 2018. Il sera inscrit la somme de 58830.24 au compte 1068.

Le résultat de clôture d'un montant de 400928.28 € sera inscrit en 002 en excédent recettes de fonctionnement dans le budget primitif 2019. La somme de 35326.96 € sera inscrite au 001 en déficit de dépenses d'investissement. Adopté à l'unanimité.

## **3°) Investissements 2019:**

Les investissements pour 2019 sont les suivants :

-Aménagement du terrain rue Saint Honoré pour le City Park pour un montant de 77000 € auquel il faudra soustraire environ 40000 € de subvention. Le City Park sera réalisé en juin 2019.

-Travaux de busage pour l'entrée au City Stade : 5760 €

-Travaux sur les bâtiments publics (éclairage public : école-mairie – salle polyvalente et stade de football) par la FDE 80 pour un montant d'environ 15000 €.

-Travaux d'aménagement de la cantine (montant à définir)

-Aménagement de la Place de la Mairie de Miannay pour un montant de 12552 € pour l'aspect paysager (travaux déjà prévus en 2018)

-Travaux de trottoirs pour un montant de 6122.40.10 € pour les trottoirs à Lambercourt et 4968 € pour les trottoirs Route Nationale.

-Changement d'un extincteur dans la chaufferie pour un montant d'environ 600 €

-achat divers pour les services techniques (tondeuse et autres), du matériel équipement Salle polyvalente (Frigidaire, lave vaisselle, plonge..), Eclairage de Noël et autres pour un montant de 20000 €.

Le Conseil prévoit un investissement total de 198600 € en dépenses nouvelles et 21788.60 € de dépenses reportées de l'année 2018 soit un montant de 220388.60 €.

#### **4°) Subventions 2019:**

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des subventions allouées aux différentes associations, soit :

- Refuge SPA Ponthieu Marquenterre : 420 €
- Prévention Routière : 100 €
- CAUE : 50 €
  
- Association foncière de Miannay Lambercourt : 300 €
- Amicale des Aînés : 300 €
- CATM : 300 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers : 300 €
- Amicale des sapeurs pompiers UDSP 2019 : 624 € (734.08 € en 2018)
- Société de Chasse : 300 €
- Club de sport et de détente : 300 €
- Comité des fêtes : 300 €
- Association USEP de Miannay-(coopérative scolaire) : 300 €
- Association Vivre à Miannay Lambercourt : 300 €
- Association Les Enfants de la Trie : 300 €
- JSML : 1500 €

Subvention manégiens : 820 € soit

- Monsieur Christophe DEHODENCQ : 50 €
- Madame Sandy TOUTTAIN (ex Monsieur James GOT) : 40 €
- Monsieur Patrick GOT : 80 €
- Monsieur Philippe GODIN : 100 €
- Monsieur TOUPIN Manolito et Mme DEVERITE Stéphanie: 300 €
- Monsieur YUNG Aurélien- Auto-Skooter Mega Choc : 250 €

Les subventions sont versées aux associations après présentation de leur bilan annuel.

#### **5°) Vote des taux d'imposition 2019:**

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'augmentation des taxes. Il indique qu'il souhaite ne pas les augmenter en 2019. Après délibération, le conseil se prononce à l'unanimité (13 votes pour) pour maintenir les taux de 2018 en 2019. Ils sont donc :

- Taxe habitation : 17.04 % pour un produit attendu de 86308 €
- Taxe Foncière bâti : 20.85 % pour un produit attendu de 65532 €
- Taxe foncière non bâti : 40.72 % pour un produit attendu de 32413 €
- CFE : 12.92 % pour un produit attendu de 2429 €

Le produit attendu provenant des taxes est donc de 186682 €

## **6°) Budget Primitif 2019:**

Le budget prévisionnel pour l'année 2019 est examiné article par article et voté par chapitre. Il s'établit comme suit :

### *Budget primitif 2019*

Fonctionnement :

Dépenses : 467017.28 €

Recettes : 783537 €

Investissement :

Dépenses : 270830.28 € (212000 € de dépenses nouvelles et 23503.28 € de restes à réaliser et 35327 de déficit d'investissement reporté)

Recettes : 270830.28 €

Le budget de la commune est voté à l'unanimité.

Le déficit antérieur de 35326.96 € sera reporté en section dépenses d'investissement (compte 001) et le résultat de fonctionnement de 400928.28 € reporté en section recettes de fonctionnement (compte 002).

## **7°) Médailles du Travail : Philippe GRARE et Frédéric BRASSEUR :**

Monsieur le Maire indique au Conseil que Monsieur Frédéric BRASSEUR, Rédacteur Principal de 1ère classe en charge du Secrétariat de Mairie et Monsieur Philippe GRARE, agent technique en charge de l'entretien de la commune peuvent prétendre tous les deux et bénéficier de la médaille communale, catégorie argent pour 20 ans d'exercice. Il demande au Conseil de se prononcer pour un lancement des formalités à accomplir afin que Monsieur BRASSEUR et Monsieur GRARE puissent en bénéficier. Après délibération, le municipal accepte cette proposition et demande à Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches afin de faire bénéficier à Monsieur BRASSEUR et Monsieur GRARE, de l'obtention de la médaille d'argent communale.

## **8°) Délibération statuts du PNR :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 333-1 et suivants et R333-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu la circulaire du 15 juillet 2008 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire,

Vu la circulaire du 4 mai 2012 du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs Chartes,

Vu les délibérations du Conseil régional de Picardie n° AMT 112 02-1 du 17 décembre 2004, et n° 53-02-1 du 20 juin 2014 prescrivant l'élaboration de la charte du Parc naturel régional baie de Somme Picardie Maritime et fixant son périmètre d'étude,

Vu les avis de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 4 novembre 2015, du Conseil National de Protection de la Nature (CNP) en date du 2 décembre 2015, et l'avis intermédiaire du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en date du 20 avril 2016 sur l'avant-projet de charte,

Vu la délibération du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées du 29 septembre 2016 approuvant le projet de charte du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime,

Vu la délibération de la commune de Miannay approuvant son adhésion au Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées en date du 11 mai 2010,

Vu l'avis de la Formation d'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable du 11 janvier 2017 sur le projet de charte et son évaluation environnementale,

Vu l'arrêté n° 17000081 du 27 janvier 2017 du Président du Conseil régional Hauts-de-France arrêtant le projet de charte du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime à soumettre à enquête publique,

Vu la décision n° E17000036/59 du 15 mars 2017 du Président du Tribunal administratif de Lille désignant la Commission d'enquête publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique du 23 août 2017,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime de 2018 approuvant le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte baie de Somme Trois Vallées,

Vu le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte baie de Somme Trois vallées

Vu le courrier du Président du Conseil régional hauts-de-France de 2018 invitant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à délibérer sur le projet de charte et le cas échéant, à adhérer au Syndicat Mixte baie de Somme Trois vallées

#### Exposé des motifs

Le Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime a réalisé son projet de charte.

Ce projet de charte, constitué d'un rapport et d'un plan du Parc a été soumis à une enquête publique en date du 11 mai 2017.

Ce projet de charte est maintenant adressé à l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre du projet de charte révisée. Chaque collectivité approuve individuellement le projet par délibération (article R. 333-7 alinéa 1 du Code de l'Environnement).

Celui-ci sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil régional des Hauts de France, chargé de présenter la demande de renouvellement de classement pour 15 ans au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire.

Pour finir, après avis du Ministère, la charte sera approuvée par l'Etat officialisant la labellisation du territoire en PNR.

Le Conseil municipal, le Conseil communautaire ou le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER par 11 voix et 2 abstentions et sans réserves** le projet de Charte révisée du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime 2019-2034 ainsi que les annexes correspondantes dont le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte Baie de Somme Trois vallées.

AUTORISE Monsieur le Maire a signer les actes juridiques, administratifs, et financiers correspondants.

## **9°) Point Ecole : RPI Quesnoy-Miannay :**

Monsieur le Maire indique que les statuts du RPI Miannay/Quesnoy le Montant ont été réalisés et transmis en sous préfecture qui les a validés.

Madame Géraldine MACLE donne lecture de ces statuts à l'assemblée. Monsieur le Maire indique qu'ils seront complétés lors des prochaines réunions de la commission école qui devra se dérouler le jeudi 2 mai 2019 à 18h.

Monsieur le Maire indique que les statuts pour exister doivent maintenant être délibérés par le Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les statuts du RPI Miannay-Quesnoy le Montant.

## **10°) Festivités du 8 Mai 2019 :**

Monsieur le Maire indique que les cérémonies du 8 Mai 2019 auront lieu comme d'habitude et se dérouleront ainsi :

- 9 heures 45 : Rendez- vous au bois de Cahon,
- 10 heures : Dépôt de gerbe au Monument à Cahon,
- 10h30 : Dépôt de gerbe au Monument de Lambercourt,  
Suivi du dépôt de gerbe au Cimetière de Miannay.
- 11 heures 15: Rassemblement devant la Mairie.
- 11 heures 15 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts  
Vin d'honneur au Café Tambour Major.

## **11°) Etablissement des permanences pour les Elections Européennes du 26 mai 2019:**

Monsieur le Maire indique que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019 de 8h à 18h afin de renouveler les parlementaires européens à travers l'Europe. Pour cela, il convient de procéder à l'établissement du tableau des permanences des élus au bureau de vote.

	NOM	NOM
8h-10h	Mathieu PAROIELLE	Sonia LERICHE
10h-12h	Michel LAIGNEL	Philippe LEGOIS
12h-14h	Géraldine MACLE	Christophe SECACHE
14h-16h	Christophe ESNAULT	Stéphane CHOQUET
16h-18h	Philippe DELAPORTE	Véronique VINOT

## **12°) Divers :**

### **- Diverses infos:**

#### **- Chantiers jeunes:**

Monsieur le Maire indique que cet été des chantiers jeunes réservés aux jeunes de Miannay âgés de 16 à 18 ans auront lieu la première semaine de juillet 2019 sur 5 matinées de 9h à 12h. Il s'agirait essentiellement de faire des travaux de peinture. Un document sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.

#### **- Matinée citoyenne:**

Monsieur le Maire rappelle la matinée citoyenne jardinage le samedi 4 mai à 9h00 proposée à tous.

**L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse des membres du conseil n'étant intervenue, la séance est levée à 22 heures 30.**